

qui siègent maintenant et vu le travail qui doit se faire en Chambre même, un fardeau très considérable est imposé à tous les députés et notamment, peut-être aux membres des groupements de l'opposition, mais j'aimerais redonner au leader de la Chambre l'assurance que nous ne nous plaignons pas de cela.

Une façon dont on pourrait faciliter les travaux de la Chambre, voire les hâter, ce serait de les organiser plus efficacement à l'avance pour que nous sachions au préalable quelles questions nous aborderons. Je me rappelle, et les honorables vis-à-vis s'en souviennent aussi j'en suis sûr, les paroles de l'ancien chef du parti conservateur. Quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre comme chef de l'opposition, il avait coutume de reprocher au gouvernement à temps et à contre-temps, deux ou trois fois par semaine, de ne pas organiser convenablement notre travail, comme il disait. Je relève ces mots à l'attention de nos vis-à-vis. S'ils nous prévenaient un peu plus d'avance de ce qui va arriver, nous pourrions peut-être mieux contribuer à hâter et à faciliter la tâche de la Chambre des communes.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Notre groupe a l'intention de s'opposer à la motion car nous estimons que nous n'en sommes pas encore à un point, comme l'a dit le premier ministre, qui nous permette de prévoir la fin de la session.

J'estime que la tâche des députés c'est d'être présents ici, d'organiser les travaux de la Chambre et de remplir leurs fonctions de manière à donner à chaque affaire l'attention qu'elle mérite. J'estime que comme la session actuelle est la première session complète du Parlement depuis 1956, le moment n'est pas arrivé encore de tâcher d'en accélérer le cours ainsi que la motion le propose.

J'ai examiné les motions qui, présentées au cours de sessions passées, prévoyaient un prolongement des heures de séances de la Chambre. Je pense avoir raison de dire que, depuis la fin de la guerre,—et je ne suis pas remonté plus loin,—jamais, au cours d'une session complète, une telle motion n'a été présentée à une date aussi hâtive que celle où vient d'être soumise la motion à l'étude.

En 1946, près de cinq mois de la session s'étaient écoulés avant la présentation d'une motion prolongeant les heures de séances. En 1947, plus de cinq mois s'étaient passés avant qu'on prenne une telle mesure. En 1948, plus de sept mois s'étaient écoulés avant la présentation d'une motion semblable. La session actuelle dure depuis à peine deux mois, et pourtant déjà on présente une motion étendant les heures de séance. En 1951,

la session durait depuis près de cinq mois lorsqu'on a présenté une motion semblable. Il s'était écoulé quatre mois en 1952, sept en 1954, six en 1955 et environ six mois et demi en 1956 avant la présentation de la motion prolongeant les heures de séances.

De fait, nous sommes loin du jour où nous pouvons réellement entrevoir la fin de la session pour ce qui est de l'exécution des travaux de la Chambre. Presque toutes les prévisions budgétaires restent encore à présenter à la Chambre. Seul le budget des dépenses du ministère des Travaux publics a pu être étudié longuement, et je ne crois pas que nous ayons même eu le temps de tout l'examiner. Pour ce qui est du programme dont on a fait mention dans le discours du trône, nous n'avons fait que l'effleurer. Ce discours mentionnait entre autres une déclaration des droits. J'ignore si le gouvernement a l'intention de présenter cette mesure; je sais, cependant, que nous n'en avons pas encore été saisis.

Le discours du trône prévoyait aussi de nouvelles modifications à la loi sur l'assurance-chômage, modifications devant être étudiées plus tard au cours de la session. On n'a pas encore présenté de mesures relativement à la construction d'un chemin de fer au Grand lac des Esclaves, à la construction de routes pour la mise en valeur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au projet du bras sud de la rivière Saskatchewan et à l'établissement d'un nouvel organisme devant réglementer la radio-télévision au Canada et s'assurer que la Société Radio-Canada et les postes privés collaborent ensemble. Et enfin, on ne nous a pas encore présenté la nouvelle loi sur la capitale nationale, la loi pour assurer des avances en espèces, les modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, à la loi sur le prêt agricole canadien, à la loi sur les libérations conditionnelles, et d'autres mesures législatives dont on a fait mention dans le discours du trône.

Un grand nombre de comités parlementaires siègent actuellement. Aujourd'hui, le comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande a été invité à se réunir à 9 h. 30 du matin, 3 h. 30 de l'après-midi et 8 h. du soir. Le comité des mines, forêts et cours d'eau a été convoqué pour 10 h. 30 du matin. Le comité des prévisions budgétaires se réunit à 11 h. du matin. Au moment même où les membres de la Chambre sont extrêmement occupés par les nombreux comités qui se réunissent, nous sommes saisis d'une motion de ce genre et pourtant nous devons encore étudier les crédits d'ici la fin de la session.

[L'hon. M. Pearson.]